

REGLEMENTATION GENERALE DU LAC

Ouverture le **3ème week end d'Avril** à 7 h00 (**Sandre à partir du 1^{er} juin**)
Fermeture le **30 Novembre**.

CARTE SPECIFIQUE OBLIGATOIRE

La carte de l'AAPPMA de l'Albarine ne permet pas de pêcher le lac des Hôpitaux.

Tarifs :

50 € (carte annuelle bateau)

35 € (carte du bord)

10 €(carte journée bateau inclus)

Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés d'un titulaire d'une carte de pêche (1 canne autorisée)

- Les leurres, vifs, et poissons morts sont autorisés dès l'ouverture.
- 3 lignes contrôlées dont 2 autorisées au vif.
- Tapis de réception, grande épuisette obligatoire pour la pêche de la carpe.
- Le sac de conservation est interdit.
- **Carpistes : 3 m d'intervalle maximum entre les cannes. Obligation de couler vos lignes** afin d'éviter toute gêne avec les autres pêcheurs
- Les pêcheurs doivent rester à proximité de leurs cannes.

Sandre : date d'ouverture spécifique au 1^{er} juin afin de respecter sa période de reproduction

➤ **Prise autorisée par jour et tailles minimales de capture**

- **3** truites.
- **1** brochet **65 cm**.
- **1** sandre **55 cm**.
- Carpe : plus de **5 kg** remise à l'eau immédiate.

➤ **Interdictions**

- **Tout bivouac** (sauf pêche carpe de nuit côté voie ferrée) – Camping - Planche à voile – Baignade - Plongée sous-marine (**sauf autorisation**).
- **De garder un poisson ne faisant pas la taille minimale de capture.**
- **De pénétrer dans les enceintes SNCF et de traverser les voies.**

➤ Pêche en bateau

Tout pêcheur présent sur une embarcation ainsi qu'en float-tube doit posséder une carte journée, une carte nuit ou une carte annuelle bateau et porter un gilet de sauvetage (arrêté préfectoral du 22/12/75). Moteur thermique interdit.

Interdiction de s'amarrer dans le chenal (mise à l'eau uniquement)

➤ Pêche carpe de nuit sur réservation

Pêche de nuit interdite au petit lac.

2 cannes autorisées à 3 m d'intervalle maximum.

Pêche autorisée **uniquement sur réservation** auprès des revendeurs de TENAY (04 74 36 40 11 ou 04 74 36 42 89) **après accord du gestionnaire** (06 66 43 54 47)

Autorisation délivrée pour **3 nuits consécutives maximum** et limitée à 10 personnes.

Tarifs (bateau inclus) : 20 € par nuit (10 € pour les détenteurs de cartes annuelles) **pour 24 h de pêche de 7 h au lendemain 7 h.**

Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans (1 canne autorisée)

➤ Contact :

Garde : Benjamin GROSJEAN 06 45 18 10 77

Gestion : Bernard RUMIANO 06 66 43 54 47

Sébastien TREBOUTTE 06 09 36 82 82

➤ Assemblée Générale

Consulter le site internet de l'AAPPMA de l'Albarine

➤ Contrôle :

Les membres de la commission du lac sont autorisés à contrôler les cartes et le respect de la réglementation (notamment les prises et tailles minimales de capture) . En cas de refus, il sera fait appel au garde.

➤ A savoir

Danger : chute de pierres côté montagne. Pour votre sécurité, tout bivouac autorisé par l'organisateur dans le cadre d'une pêche de nuit est interdit sur le linéaire côté montagne.

L'AAPPMA se réserve le droit d'anticiper la fermeture de la pêche si les conditions climatiques le nécessitent.

Elle décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur les bateaux et autres.

LISTE DES REVENDEURS

A St-Rambert-en-Bugey (3 points de vente)

- Café du Centre (Chez Cailloux) : 04-74-36-31-43

Ouvert :

- Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00
- Le samedi de 8h00 à 16h00
- **Le dimanche de 7h00 à 13h00**

Fermé : Le mardi

- Restaurant Refuge de l'Hermitte : 04 74 36 20 20

Ouvert : Tous les jours sauf Lundi

A Tenay (cartes pêche de nuit sur les 2 points de vente)

- Grand Café (chez Jean Louis): 04-74-36-40-11

Ouvert :

Lundi et mardi de 7h00 à 20h00

- Mercredi de 7h00 à 14h00
- Jeudi et vendredi de 7h00 à 21h00
- Samedi de 7h30 à 21h00
- **Dimanche de 7h30 à 14h00**

- Tabac-Pressé (en face du Grand Café): 04 74 36 42 89

Ouvert :

- Du Lundi au Vendredi de 6h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Samedi de 7h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- **Dimanche de 7h00 à 12h30**